



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/31/303

S/12223

1er novembre 1976

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente et unième session

Point 55 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER

SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPÉES

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente et unième année

Lettre datée du 1er novembre 1976, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'annexe II du rapport du Secrétaire général (A/31/235).

Cette annexe contient des renseignements reçus de la Conférence islamique qui sont censés avoir trait à la situation existant à la mosquée Ibrahimî d'Hébron. Il suffit néanmoins de parcourir rapidement ces "renseignements" pour se rendre compte que tous les liens, qu'ils soient religieux ou historiques, qui attachent les juifs à la ville d'Hébron sont complètement ignorés, sinon purement et simplement niés. En outre, le dernier paragraphe (par. 28) préconise un retour à la situation discriminatoire qui a prévalu pendant près de vingt ans jusqu'en 1967, sous l'occupation du régime jordanien - alors qu'on s'en souvient, la Judée et la Samarie (la "rive occidentale") étaient interdites aux juifs, en application de l'article 3 de la loi jordanienne No 6 sur la citoyenneté, du 4 février 1954, et qu'en violation des engagements internationaux contractés par le Jordanie, les juifs se voyaient refuser l'accès à tous les lieux saints situés dans ces deux provinces, notamment à Hébron.

La grossièreté du procédé est d'autant plus flagrante que les liens des juifs avec Hébron remontent à près de 4 000 ans. Autour de l'an 2 000 avant l'ère chrétienne, le patriarche hébreu Abraham vivait dans la plaine de Mambré, c'est-à-dire à Hébron, et y a construit un autel au Seigneur (Genèse 13,18). Il y a eu depuis lors une présence juive quasi-ininterrompue à Hébron (voir annexe II).

Abraham et sa femme Sarah, ainsi que les autres patriarches hébreux et leurs épouses (Isaac et Jacob, Rebecca et Léa) sont enterrés à Hébron, ce qui fait du site dit du tombeau des patriarches le plus ancien sanctuaire actuellement vénéré par les Juifs, puisqu'il a précédé Jérusalem de plusieurs siècles. Les conquérants arabes qui se sont emparés d'Hébron au septième siècle connaissaient fort bien l'ancienneté de ces lieux, et la mosquée érigée au-dessus du tombeau des patriarches porte le nom de mosquée Ibrahimî - la mosquée d'Abraham.

Israël administre la rive occidentale depuis 1967. Les principes absolus qui régissent sa politique en ce qui concerne tous les Lieux saints ont été et demeurent d'en garantir l'accès aux adeptes de toutes les croyances, et d'assurer la liberté de culte aux membres de toutes les religions. Ces principes s'appliquent au tombeau des patriarches, et le caractère sacré de ce sanctuaire est strictement respecté. Pour garantir que musulmans et Juifs puissent y pratiquer leur culte dans l'ordre, les dispositions suivantes ont été mises en vigueur depuis plus d'un an (voir annexe I) :

a) Entrées et sorties

1. La porte est utilisée pour l'entrée et la sortie des croyants musulmans.
2. La porte sud-ouest est utilisée par les croyants Juifs.
3. La porte ouest est utilisée par les visiteurs de toutes croyances.

b) Parties du Sanctuaire réservées au culte

1. Musulmans : galerie d'Isaac et de Rebecca; Salles Jawliyya et Yusufiyya.
2. Juifs : galerie d'Abraham et de Sarah, galerie de Jacob et Léa, balcon et cour intérieure reliant les deux galeries.
3. Les visiteurs et les touristes peuvent se déplacer dans tout le sanctuaire en dehors des heures de prières.

c) Heures de prières

1. Les musulmans peuvent prier dans la zone qui leur est réservée 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
2. Les Juifs peuvent prier dans la zone qui leur est réservée les jours de semaine et le jour du sabbat, ainsi que les jours de fêtes juives, aux heures traditionnellement réservées à la prière. Cependant, les vendredis - jour spécialement consacré à la prière dans la religion musulmane - les musulmans peuvent prier pendant toute la journée, alors que les Juifs ne peuvent se réunir que pour les prières du soir par lesquelles ils saluent l'approche du sabbat.

On a pris le plus grand soin en adoptant ces dispositions de respecter les sentiments religieux des musulmans et de ne pas attenter ou porter atteinte aux privilèges arabes. Le fait que ces arrangements ont fonctionné à la satisfaction de tous les intéressés est en soi une réfutation des accusations contenues dans les "renseignements" fournis par la Conférence islamique. Toutefois, le caractère totalement apocryphe de ce document est également prouvé par les nombreux autres renseignements erronés qu'il contient. Quelques exemples suffiront :

a) Il est absolument faux que les autorités israéliennes aient détruit les restes d'une école Mamelouk (par. 8), démoli un escalier sur le côté est de la mosquée (par. 11) et détruit un puits monumental situé près de l'enceinte de la mosquée, où les musulmans puisaient l'eau pour leurs ablutions (par. 12). Les restes de l'école Mamelouk, l'escalier et le puits ont effectivement été enlevés, mais ils l'ont été pour permettre les travaux de rénovation, d'embellissement et d'élargissement du site autour de la mosquée qui sont exécutés par la Municipalité d'Hébron elle-même, avec l'aide financière des autorités israéliennes. Au cours de ces rénovations, la Municipalité a construit une nouvelle fontaine aux ablutions pour remplacer l'ancienne.

b) Contrairement aux allégations contenues au paragraphe 22, c'est un mensonge flagrant, touchant à la provocation, de déclarer que les juifs sont autocrisés à prier à la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. De même, il n'existe pas de "vaste plan" israélien contre les Lieux saints de l'Islam (également au paragraphe 22).

c) Les études des enfants arabes dans les territoires se font selon le programme d'enseignement jordanien, et non selon le programme d'enseignement israélien, comme il est prétendu au paragraphe 23 a).

d) Les banques arabes sont restées fermées dans les territoires parce que les Arabes n'ont pas voulu les ouvrir, et la monnaie israélienne et la monnaie jordanienne ont toutes deux cours, contrairement à ce qui est dit au paragraphe 23 b).

e) Il est totalement faux de déclarer que "des taxes plus élevées sont perçues sur les produits finis d'origine arabe, pour qu'ils ne soient pas compétitifs avec les articles manufacturés israéliens" [par. 23 c)].

Je suis donc certain que l'on n'attachera aucun crédit à ces "renseignements", qui sont aussi malveillants que douteux.

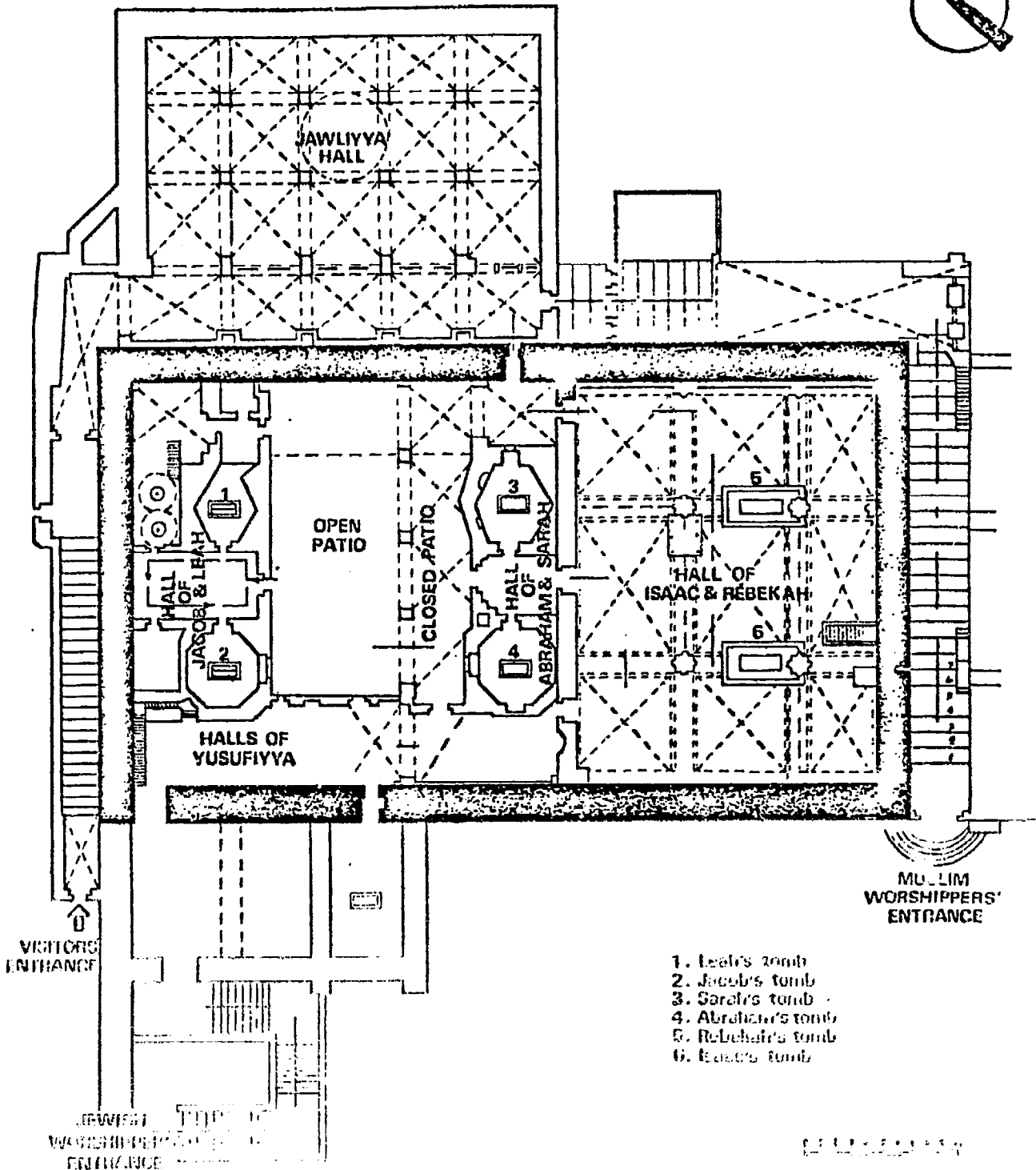
Pour sa part, Israël est fier de la manière dont il a agi en ce qui concerne les Lieux saints de toutes les confessions. Sa politique continuera à être strictement régie par le principe fondamental qui consiste à garantir aux adhérents de toutes les croyances le libre accès à tous les lieux saints, pour qu'ils puissent y prier et y célébrer leur culte.

Malgré l'annonce de dimanche que la présente lettre et ses annexes soient publiées en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 55 de l'ordre du jour, et en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) YEHOASHARAI

THE CAVE OF MACHPELAH



ANNEXE II

Hébron et le tombeau des patriarches

Aperçu historique

A. Résumé

1. Hébron, l'une des plus anciennes cités du monde, tire son nom de la racine du mot hébreu qui signifie "compagnon". Depuis les temps bibliques, elle a été de façon presque ininterrompue un lieu d'établissement juif et abrite le tombeau des patriarches (la "grotte de Macpéla"), ancien lieu de culte juif et lieu saint. En août 1929, 67 juifs de la ville furent massacrés par une bande arabe poussée par ses chefs religieux. Après la guerre de 1967, les autorités israéliennes permirent aux fidèles de toutes confessions et de tous les pays, amis ou ennemis d'Israël, de venir prier au tombeau des patriarches. Une communauté juive a également été autorisée à se réinstaller, non pas cependant dans la ville d'Hébron même, mais à proximité de celle-ci. Le Gouvernement israélien a estimé que la meilleure manière d'organiser la vie dans la région d'Hébron était de permettre aux habitants arabes de développer leur ville comme ils l'entendaient, selon leur propre mode de vie, tandis qu'une agglomération juive portant l'ancien nom de la "Cité des patriarches" - Kiryat Arba - était fondée hors des limites municipales d'Hébron. La ville arabe d'Hébron n'a pas été supplantée par la ville juive, mais les deux coexistent, côte à côte, chacune croissant et se développant de sa propre manière.

B. Epoque biblique

2. L'histoire d'Hébron remonte presque, dans l'histoire juive, à l'an 2000 avant Jésus-Christ, date à laquelle il est rapporté dans la Bible comment le patriarche hébreu Abraham, fondateur du peuple juif et de la religion juive, s'y est établi (Genèse, 13, 18 et 18,11). Lorsque la femme d'Abraham, Sarah, mourut "à Kiryat Arba - c'est-à-dire Hébron" (Genèse, 23, 2), Abraham acheta à Ephron le Hittite un lieu de sépulture pour 400 sicles d'argent et "enterra sa femme Sarah dans la grotte du champ de Macpéla devant Mambré - c'est-à-dire Hébron" (Genèse, 23, 19). Plus loin (Genèse, 49, 29 à 31), on voit comment le patriarche Jacob, connu également sous le nom d'Israël, demanda à être enterré avec ses ancêtres dans la grotte de Macpéla. "C'est là que l'on a enterré Abraham et Sarah, sa femme; c'est là que l'on a enterré Isaac et Rébecca, sa femme; et c'est là que j'ai enterré Léa." Ainsi, Hébron devint le lieu de culte le plus ancien du judaïsme, vénéré par les juifs jusqu'à aujourd'hui.

3. Hébron conserva son importance au cours des siècles qui suivirent. Du temps des prophètes d'Israël, Hébron devint l'une des trois "cités de refuge" à l'ouest du Jourdain, les autres étant Kadesh en Galilée et Shechem sur le mont Ephraïm.

Vers 1000 avant Jésus-Christ, le roi David naquit à Bethléem, à mi-chemin entre Hébron et Jérusalem. David aurait demandé au Seigneur (II Samuel 2, 1) : "Dois-je aller dans une des villes du royaume de Juda? Et Dieu répondit : va à Hébron". David y régna en tant que roi de Juda pendant sept ans et demi, et six de ses fils y naquirent. Après que David eut fait de Jérusalem sa nouvelle capitale, Hébron vit son importance administrative décliner tout en restant un grand centre de commerce et de communications.

4. Les juifs quittèrent la ville lors du premier exil (babylonien) (VI^e siècle avant Jésus-Christ), mais ils y revinrent moins d'un demi-siècle après, car Néhémie (11, 25) rapporte comment "certains enfants de Juda habitaient à Kyriat Arba, et dans les villages y attenants". Au début de l'ère chrétienne, Hérode le Grand, le roi juif et reconstruteur de Jérusalem, modifia le tombeau des patriarches et lui donna sa forme actuelle. Au-dessus du tombeau, dans la grotte de Macpéla, il construisit un quadrilatère de 60 mètres sur 34, dont les murs d'enceinte, de près de trois mètres d'épaisseur, s'élèvent à une hauteur de plus de 12 mètres. Les remparts sont en pierres de taille gigantesques, bordées et remarquablement travaillées, dont certaines ont plus de sept mètres de long, semblables à celles qui sont utilisées dans les ouvrages hérodiens du mont du Temple à Jérusalem.

C. Epoque romaine et byzantine

5. Pendant les guerres juives contre Rome, Hébron, centre juif important, fut brûlée par le commandant romain Cerealius (Josephus, Les guerres juives, 4, 554). Cependant, des juifs continuèrent à y vivre.

6. C'est pendant la période byzantine qu'une église fut construite au-dessus de la grotte de Macpéla, sous le nom d'Eglise de Saint Abraham. Au VI^e siècle de notre ère, cette église fut divisée en deux parties - l'une pour les juifs et l'autre pour les chrétiens.

D. Conquête arabe et Croisades

7. Les arabes conquièrent Hébron en 638 après Jésus-Christ et, en mémoire du patriarche hébreu, lui donnèrent le nom de Khalil Al-Rahman ("le compagnon du Miséricordieux" (Dieu) - c'est-à-dire Abraham) ou simplement al-Khalil. Les arabes laissèrent aux juifs la garde de la grotte de Macpéla, bien qu'elle fût particulièrement utilisée comme mosquée - la mosquée d'Ibrahim.

8. Avec la conquête des Croisés en 1100 après J.C., la mosquée d'Ibrahim redevint l'Eglise de Saint Abraham, et les musulmans comme les juifs en furent expulsés. Toutefois, des pèlerins juifs continuèrent de se rendre à Hébron et à la grotte de Macpéla, bien qu'il leur fût interdit de pénétrer dans le tombeau proprement dit.

E. Domination mamelouk et ottomane

9. Sous la domination mamelouk, on trouve une petite communauté juive qui vit dans un quartier fermé, semblable à un ghetto, de la ville d'Hébron. Les juifs ont de nouveau accès à la grotte de Macpéla, où ils ont coutume d'aller prier chaque jour. Beaucoup d'entre eux cherchent aussi à se faire enterrer au voisinage du tombeau.

10. En 1267, le sultan mamelouk Baybars interdit aux juifs et aux chrétiens d'aller prier dans cette zone. Les juifs sont autorisés à gravir cinq marches, puis sept, situées sur la partie latérale du mur occidental, et à introduire des suppliques dans un trou pratiqué à la hauteur de la quatrième marche. Ce trou traverse toute l'épaisseur du mur, sur une profondeur de 2,25 mètres. Il est mentionné pour la première fois en 1521 et on peut admettre avec une quasi-certitude qu'il a été percé à la demande des juifs d'Hébron, peut-être contre paiement d'une somme importante, afin que leurs suppliques tombent dans la grotte située au-dessous de la mosquée. L'extrémité du trou se trouve en contrebas de l'ouverture bloquée pratiquée dans le sol de la mosquée et mène à la grotte.

11. Cette interdiction a été strictement appliquée jusqu'au XXe siècle. Néanmoins, en raison du caractère sacré du tombeau et de l'importance d'Hébron dans l'histoire juive, la communauté locale se perpétua et les pèlerins juifs en Terre Sainte estimaient que leur pèlerinage n'était pas complet sans une visite à Hébron. Les chroniques de ces voyageurs du Moyen-Âge, parmi lesquels Maïmonide (Égypte), Benjamin de Tudela (Espagne), Ovadiah de Bertinoro (Italie) et le rabbin Petahia de Regensburg (Allemagne) ont été conservées et sont d'une lecture extrêmement éclairante et instructive. Ovadiah de Bertinoro écrit dans une de ses lettres qu'"il existe chez tous les habitants du pays une tradition qui veut qu'il vaille mieux se faire inhumier à Hébron (au voisinage du tombeau des patriarches) qu'à Jérusalem".

12. Sous les Ottomans, la communauté juive d'Hébron continua à se développer, malgré les persécutions et pillages occasionnels. En 1659, une yechiva (école de théologie) nommée Hased Le-Avraham fut fondée, qui devait devenir par la suite un important centre intellectuel et un facteur essentiel de la prééminence spirituelle de la communauté juive locale. Au XIXe siècle, la communauté connut un important développement et plusieurs établissements publics juifs tels que des écoles, des asiles et un hôpital furent fondés.

F. Mandat britannique et annexion par la Jordanie

13. En 1929, à la fin de la première décennie du mandat britannique, un coup barbare fut porté à la communauté juive d'Hébron. La population arabe, entraînée par ses chefs religieux, lança contre la communauté juive une attaque en règle dans le but manifeste de l'anéantir. La populace n'épargna ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards; 67 personnes furent massacrées, 40 furent blessées et la communauté fut délogée, les synagogues rasées et les rouleaux de la Torah brûlés. Les travaux des fouilles arabes eurent pour résultat de mettre pratiquement un terme à la présence séculaire des juifs à Hébron.

14. Après la guerre de 1948, la Transjordanie occupa la rive occidentale, puis l'annexion de la rive orientale au royaume hachémite de Jordanie. De 1948 à 1967, il n'y eut aucun juif à Hébron et aucun juif ne fut autorisé à se rendre dans la ville ou à y passer la nuit.

G. Administration israélienne

15. Malgré les appels adressés par Israël à la Jordanie grâce aux bons offices de l'Organisation des Nations Unies, la Jordanie décida le 5 juin 1967 d'attaquer Israël. A la suite de cette agression jordanienne, Israël acquit le contrôle de la Judée et de la Samarie (la "rive occidentale"), y compris la ville d'Hébron. Revenant à Hébron pour la première fois après plus de vingt ans, Israël trouva le quartier juif totalement détruit et la synagogue Abraham Avini transformée en latrines publiques et entrepôt municipal; quant à l'ancien cimetière juif d'Hébron, il avait presque entièrement disparu.

16. Immédiatement après la guerre, le Gouvernement israélien décida que les lieux saints, dans l'ensemble des territoires, seraient ouverts à tous les fidèles de toutes les confessions. Le 28 juin 1967, le gouvernement promulgua la loi sur la protection des lieux saints, qui garantissait aux adeptes de toutes les religions le libre accès à leurs lieux saints respectifs.

17. Ainsi, pour la première fois en 700 ans exactement, le tombeau des patriarches se trouvait ouvert aux adeptes de toutes les croyances et, en particulier, aux fidèles des trois grandes religions monothéiques : le judaïsme, le christianisme et l'islam.

18. En même temps, rien n'a été fait pour réduire en aucune façon les responsabilités exercées par les Waqf musulmans sur la grotte de Macpéla. Le personnel des Waqf détient les clefs de la grotte, dont il assure l'ouverture et la fermeture journalières ainsi que l'entretien. Rien n'a été fait qui puisse gêner le bon déroulement des prières musulmanes, la grotte n'a pas été divisée et aucune cloison n'a été aménagée à l'intérieur de ce lieu saint.

